



## ARRETE N°56/2024

portant aménagement provisoire de la circulation et du stationnement  
sur le territoire communal

Le Maire de la Commune de RURANGE-LES-THONVILLE,

Vu les articles L2213-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de police et notamment à l'intérieur de l'agglomération,

Vu les articles R.36 et suivants du code de la route,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires à améliorer la sécurité des usagers et éviter tout accident,

### ARRETE

A l'occasion des courses organisées par l'association Run en Joie, représentée par Monsieur Grégory LENEL qui se dérouleront le samedi 07 décembre 2024 au départ du CSC à Montrequienne.

#### Article 1<sup>er</sup> : le samedi 07 décembre 2024 de 16h30 à 00h00

- La circulation « rue Saint Laurent » sera bloquée pendant la durée de la manifestation de 16h30 à 00h00
- La circulation « rue Jean Burger » au moment du départ et la « rue grand chemin » de 18h00 à 18h15.
- Les rues du Faubourg et Paul Verlaine et près de la chapelle seront encadrées par des bénévoles pour le passage et la sécurité des participants.

Copie du présent arrêté sera envoyé à :

- ✓ Monsieur le Président de Run en Joie
- ✓ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Guénange
- ✓ Monsieur le Chef de service de la Police Municipale

RURANGE-LES-THONVILLE, le 04 novembre 2024

Le Maire,  
Pierre ROSAIRE

